Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601113-20260326-2026_03B_07-DE

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-six, le 26 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2026

Présents : LUBERT Serge, LUCAS Eric, DEGRES Odile, BEGOT Jean François, BON Marguerite, PINEAU Catherine, GUIHO Jacques, GROLLEAU Emmanuel, MORICE Chantal, , LE BODO Sébastien, DANIEL Frédéric, LECLAIRE Pauline

Absent excusé : GAIN Sylvie, ALLAIN Fabrice, GUIBOURET Christine

Pouvoir : Madame GAIN Sylvie donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame DEGRES Odile pour toutes délibérations
Madame GUIBOURET Christine donne pouvoir à Madame PINEAU Catherine pour toutes délibérations

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 12
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : PINEAU Catherine

2026-03B-07 - SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) : désignation d'un référent

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant le rôle essentiel du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) dans la sécurité des personnes et des biens ;
Considérant la nécessité de renforcer les relations entre la commune et le SDIS ;
Considérant l'intérêt de désigner un élu référent chargé de suivre les questions relatives à la sécurité civile, à la prévention des risques et aux relations avec les services d'incendie et de secours ;

Monsieur le Maire rappelle le rôle du référent SDIS :
Le référent SDIS est l'interlocuteur privilégié de la commune pour les questions relatives à la sécurité civile.
À ce titre, il/elle est notamment chargé(e) :

- d'assurer le lien avec le SDIS et les centres de secours locaux ;
- de suivre les questions relatives à la prévention des risques (incendie, catastrophes naturelles, etc.) ;
- de contribuer à l'élaboration et au suivi des dispositifs communaux de sécurité (plan communal de sauvegarde, DICRIM, etc.) ;
- de participer aux réflexions sur la défense extérieure contre l'incendie (DECI) ;
- de favoriser les échanges avec les sapeurs-pompiers et de soutenir les actions de volontariat ;
- de sensibiliser les élus et la population aux enjeux de sécurité civile.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décide :
DE DESIGNER en qualité de référent SDIS :
Madame Sylvie GAIN

Pour extrait certifié conforme,
A Limerzel, le 21 mars 2026
Le Maire,
Serge LUBERT

MAIRIE DE LIMERZEL 56 (Morbihan)